



#SOLUTIONVÉLO ENTREPRISE :  
PRÉPARONS LE DÉCONFINEMENT !

**DES SOLUTIONS VÉLO  
ADAPTÉES AUX ENTREPRISES !**

**VÉLO-CITÉ**

**PROMOTION ET DEFENSE DU VELO URBAIN  
DANS LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX**

**WWW.VELO-CITE.ORG**



## #SOLUTIONVÉLO ENTREPRISE : PRÉPARONS LE DÉCONFINEMENT

**Vélo-Cité, association actrice de la mobilité au sein de la métropole bordelaise, veut se rendre disponible en ce temps de crise liée au COVID-19. Nous souhaitons coopérer et accompagner tant les collectivités que les entreprises et leurs salariés face aux nouveaux défis qui se dessinent et au déconfinement qui nous attend. Nous sommes conscients de l'ampleur et de l'impact négatif direct que cette crise a sur l'économie, les entreprises et l'emploi. Le confinement de l'ensemble de la population, le télétravail, l'arrêt partiel ou total de l'activité ont obligé les entreprises et le réseau économique à trouver des solutions innovantes et à se réorganiser très rapidement.**

Un déconfinement et un retour progressifs sur les postes de travail se préparent. Cette reprise économique va impliquer des milliers de déplacements par jour. L'inquiétude de la société, des responsables d'entreprise et des salariés face aux risques de contamination par le virus Covid-19 lors de leurs déplacements placent la mobilité comme un enjeu stratégique pour chaque entreprise.

Ce déconfinement ne pourra s'opérer qu'en respectant des mesures clés comme la distanciation physique et l'application des gestes barrières pour empêcher la propagation du virus. L'une des préoccupations majeures est que les salariés puissent se rendre à leur poste de travail en toute sécurité.

Ainsi, le 14 avril dernier, la ministre de la Transition écologique et solidaire et ancienne ministre des Transports de ce gouvernement,

Elisabeth Borne, a demandé de porter un regard attentif sur le vélo comme réponse à ces enjeux de mobilité.

Le vélo apparaît donc comme une solution efficace, permettant de faire des déplacements domicile-travail tout en gardant une distanciation physique de sécurité et en limitant le risque de propagation par contamination des surfaces.

Plusieurs villes en France et dans le monde se préparent à accueillir progressivement un déplacement massif de vélos durant la période de déconfinement. Paris, Lyon mais aussi Bordeaux, s'organisent pour agir et mettre en place des mesures telles que la création de pistes cyclables temporaires, favorisant ainsi le vélo en tant que moyen de déplacement.

C'est dans ce sens que Vélo-Cité a publié son dossier #SolutionVélo. Il regroupe un ensemble de propositions basées sur l'urbanisme tactique qui sont adressées aux collectivités pour réinventer les déplacements à vélo dans Bordeaux Métropole, tout en respectant les mesures sanitaires (aménagement temporaires et sécurisés, stationnements, aides économiques).

Vélo-Cité a souhaité décliner #SolutionVélo, l'adapter et mettre à disposition des entreprises une série de conseils et de propositions dans le but d'apporter des solutions aux enjeux de mobilité que représentent les déplacements domicile-travail de leurs salariés.

"#SolutionVélo Entreprises" se présente comme une « boîte à outils ». À travers ce document nous souhaitons vous transmettre notre expertise dans ce contexte où, vous,

responsable(s) d'entreprise(s), allez jouer un rôle fondamental en tant qu'acteur de la société civile.

Nous voulons apporter notre contribution et vous accompagner dans vos démarches opérationnelles d'adaptation aux enjeux de mobilité (stationnement, sécurité, formation et accompagnement, promotion...).

Malgré le court délai restant, vous le savez, des décisions et des mesures doivent être prises, anticipées et préparées en interne afin d'assurer la sécurité sanitaire des salariés à leur poste de travail. **C'est à la réussite de cette phase de déconfinement que nous vous proposons ces solutions, en ré-organisant les déplacements domicile-travail de vos salariés autour d'une mobilité efficace et adaptée : le vélo.**

## EN TANT QU'ENTREPRISE, QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE ?

**Des actions concrètes peuvent être mises en place très facilement au sein de votre entreprise pour accueillir vos collaborateurs qui décident d'adopter le vélo comme mode de déplacement pour se rendre au travail.**

**Chez Vélo-Cité, nous souhaitons vous accompagner et apporter notre expertise pour que vous puissiez être prêt à vous insérer dans un projet global, qui concerne l'ensemble des parties prenantes : collectivités, entreprises, salariés, associations.**

**Vous trouverez dans ce document les outils et les conseils pour vous lancer dans l'accompagnement et l'accueil de vos salariés vers un choix cycliste. En cette période de déconfinement, nous sommes plus convaincus que jamais que le vélo est bénéfique pour tous, pour vous en tant qu'acteur de la société civile, pour vos collaborateurs et pour nos villes.**

### 1 - Promouvoir le vélo auprès de vos salariés

Le vélo est un allié de votre entreprise. Les caractéristiques particulières du déplacement à vélo présentent de nombreux atouts : efficacité, praticité, économie, bénéfique pour la santé et respect de l'environnement. Avec ces atouts déjà bien connus, le vélo comme moyen de déplacement pour les trajets domicile-travail est un allié majeur dans la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons. En termes sanitaires, le vélo permet de faire ces déplacements en gardant une distanciation physique de sécurité et en limitant le risque de propagation par contamination des surfaces. Des milliers de déplacements essentiels pourront se faire en toute sécurité sanitaire.

# POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, LE VÉLO est mon geste barrière



Réduit le risque de contamination par contact avec les surfaces



Évite l'engorgement de nos villes



Offre une activité physique régulière, renforce le système immunitaire, réduit les risques de diabète et de surpoids



Améliore la qualité de l'air



Soulage les axes forts et allège les transports en commun

Pour promouvoir l'utilisation du vélo auprès de vos collaborateurs vous pouvez mettre en place plusieurs actions. Ici nous listons un ensemble d'actions simples, peu coûteuses et rapides à mettre en place dans votre communication interne

> Rendre utiles vos canaux de communication interne habituels. Vous pouvez construire des messages argumentés en faveur du vélo auprès de vos collaborateurs par email, plateforme interne ou newsletter ;

## Arguments

- Le déplacement à vélo favorise le respect de la distanciation physique
- Il permet de se rendre sur son lieu de travail en toute sécurité
- Se déplacer à vélo permet de décongestionner les transports en commun
- Le vélo est le moyen de déplacement le plus efficace pour les trajets en ville
- 80 000 vélos se déplacent déjà quotidiennement dans la métropole bordelaise
- Pratique et rapide, le vélo est idéal pour de trajets de moins de 8 km (environ ½ heure de vélo)
- Le vélo est l'alternative la plus économique

> Communiquer auprès de vos collaborateurs les mesures mises en place par votre entreprise pour faciliter l'usage du vélo comme moyen de déplacement pour les trajets domicile-travail ;

> Communiquer auprès de vos collaborateurs le forfait de 50 euros mis en place par le gouvernement en partenariat avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) pour remettre en état leur vélo au sein d'un réseau référencé de réparateurs ;

> Informer sur les aménagements cyclables existants et les pistes cyclables temporaires mises en place par les mairies et par Bordeaux Métropole, en particulier ceux à proximité de votre entreprise ;

> Faire une campagne d'affichage sur les espaces collectifs de votre entreprise ;

> Communiquer sur :

- Les dispositifs mis en place par la métropole/les collectivités : prêts de vélos métropolitains, aide à l'achat, etc.
- Les services proposés par les associations tels que les ateliers, la vente de vélos d'occasion, le marquage de vélo
- Les services vélo : vélocistes/réparation, achat/location de vélos neufs et d'occasion.



## 2 - Les mesures barrières à mettre en place

Comme vous le savez, le gouvernement demande à l'ensemble de la population de respecter un certain nombre de gestes et de mesures pour éviter une nouvelle propagation de ce virus.

En tant qu'entreprise vous pouvez mettre en place un ensemble de mesures pour aider vos salariés à respecter les recommandations gouvernementales au sein de votre établissement.

Nous avons ici listé les mesures nécessaires à mettre en place concernant vos collaborateurs qui vont se déplacer à vélo :

- > Créer ou adapter votre offre de stationnements vélo ;
- > À proximité du parking vélo, mettre à disposition des salariés du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes, une poubelle et l'affiche

## 3 - Fiche consignes salariés

En tant qu'entreprise vous touchez un public large. Pour faciliter la diffusion des gestes barrières à faire respecter lors des déplacements à vélo, nous avons conçu une fiche recensant l'ensemble des conseils que nous pouvons donner aux cyclistes pendant cette période de déconfinement. La fiche "Conseils pour les trajets domicile-travail à vélo" se trouve à la fin du document. Elle est à votre disposition, vous pouvez l'utiliser et le diffuser à l'ensemble de vos salariés.

"Protocole parking vélo" que vous retrouverez à la fin de ce document ;

- > Faciliter le stockage des accessoires vélo des salariés en leur mettant à disposition des "rangements" individuels pouvant accueillir : casque, gilet, cape de pluie, sacoche, etc. ;
- > Désinfecter régulièrement le parking vélo ;
- > Mettre à disposition des salariés un kit d'entretien vélo, en rappelant aux utilisateurs de ce kit qu'ils doivent désinfecter les outils utilisés ;

## 4 - Création d'un parking temporaire

**Lors du déconfinement, pour toutes les raisons déjà mentionnées, il est certain qu'un grand nombre de personnes décidera d'utiliser le vélo comme nouveau moyen de déplacement. Au sein de votre entreprise, il s'agit d'anticiper cette évolution qui touchera également vos salariés. Pouvoir stationner son vélo de manière sécurisée est l'un des critères essentiels pour permettre son utilisation et éviter le vol. Il va être nécessaire de compléter l'offre de stationnement vélo existante grâce à la création de places de stationnement temporaires.**

Enclencher des démarches pour mettre en place un stationnement vélo temporaire. Nous avons déterminé 3 cas de figure suivant la configuration géographique de votre entreprise.

### **Cas n°1 : votre entreprise dispose d'un espace extérieur privé**

Dans ce cas, il n'y a pas nécessairement de démarche à réaliser en amont et vous pouvez directement commencer à imaginer la création des places de stationnement vélo temporaires. Si la taille de l'espace le permet, et si des entreprises situées à proximité de la vôtre en expriment le besoin, vous pouvez éventuellement leur proposer de s'associer à vous afin de créer un espace de stationnement mutualisé sur votre espace extérieur privé.

### **Cas n°2 : votre entreprise possède un espace extérieur privé mutualisé avec d'autres entreprises à proximité**

Dans ce cas, une convention concernant l'usage de cet espace existe déjà et il est alors nécessaire de prendre contact avec les autres entreprises signataires. Si cet espace est déjà à l'usage de la mobilité (parking voiture, places de stationnement vélo), alors nous vous invitons à repenser la part modale du vélo dans ce contexte de déconfinement qui va faire qu'une partie des salariés qui se déplaçaient en transports en commun vont désormais privilégier le vélo.

### **Cas n°3 : votre entreprise ne peut pas utiliser d'espace extérieur privé mais peut alors demander à utiliser temporairement une partie de l'espace public**

Une demande d'utilisation de l'espace public s'effectue auprès de la mairie de votre ville. Cela nécessite un plan d'implantation, l'estimation d'une surface, de déclarer ce qu'on veut y mettre. Il doit être proche et sécuritaire, comme nous le verrons plus loin. Mais il faut aussi impérativement trouver un emplacement qui n'est pas gênant, c'est-à-dire qui ne coupe pas de route, de piste cyclable, d'accès pompiers, etc. L'association Vélo-Cité peut vous aider dans votre démarche pour trouver un tel espace. Il est également possible de demander à votre mairie si elle a à sa disposition des équipements de stationnement de vélos (hors accroche-roue) ou des barrières Vauban que vous pourriez emprunter temporairement.

## > Construire un parking vélo

### **Nombre de places**

À la demande existante en termes de places de stationnement vélo, c'est-à-dire les collaborateurs qui utilisent déjà en temps normal leur vélo pour se rendre au travail, il faut ajouter une demande potentielle. Cette demande potentielle représente les collaborateurs qui seront prêts, pendant le déconfinement, à adapter leurs déplacements pour utiliser le vélo si les conditions adaptées et sécurisées sont

offertes. Il s'agit donc de bien évaluer le nombre de vélos que l'entreprise devra potentiellement accueillir à partir du 11 mai afin de garantir les meilleures conditions d'utilisation des espaces de stationnement. Il faudra aussi observer l'évolution de la demande dans les prochains mois, pour éventuellement augmenter à nouveau la capacité des parkings vélo.

## Localisation et accès

### En extérieur

Pour conserver l'efficacité du vélo comme moyen de déplacement, l'emplacement du parking temporaire, s'il est situé en extérieur, doit se trouver le plus près possible de l'entrée du bâtiment (50m maximum). Il faut également éviter que, pour l'atteindre, les cyclistes doivent traverser une rue très passante ou monter un trottoir haut par exemple.

### En intérieur

Si vous choisissez d'implanter votre parking vélo temporaire en intérieur, il faut alors vérifier que le chemin pour y accéder n'implique pas de :

- monter des escaliers (une goulotte peut éventuellement être installée pour monter et descendre facilement les vélos) ;
- prendre l'ascenseur ;
- ouvrir de multiples portes ;
- emprunter des couloirs étroits (1,20 m minimum), etc.

Qu'il soit installé en intérieur ou en extérieur, il sera nécessaire de créer un système de fléchage temporaire pour indiquer à vos collaborateurs la localisation et le chemin d'accès sécurisé de ce nouveau parking vélo.

## Sécurité et prévention contre le vol

L'objectif est de concevoir un aménagement sécurisé, c'est-à-dire qui ne mette pas en danger vos collaborateurs. Le chemin pour se rendre au parking vélo doit donc éviter au maximum les conflits avec le trafic motorisé aux entrées et sorties. Les endroits de mixité avec les piétons doivent être sans danger. Les aires de circulation et d'accès doivent être bien

visibles et donc bien éclairés, sans obstacles, balisés si besoin.

Il s'agit aussi d'être très vigilant concernant la prévention contre le vol de vélo, car c'est l'un des freins majeurs qui pourrait faire que les salariés ne veulent pas utiliser un stationnement vélo. Le lieu de stationnement doit être bien visible de jour comme de nuit, avec par exemple un éclairage spécifique par détection de déplacement et des parois transparentes s'il y en a. Si les emplacements vélo temporaires sont créés dans un parking voiture déjà existant, il faut penser à produire un certain nombre de clés ou de badges pour y accéder. Il est aussi possible d'imaginer qu'une surveillance soit effectuée par le ou la concierge ou par les agents de sécurité du bâtiment. Il est également possible d'installer une caméra de surveillance à faible coût pour dissuader.

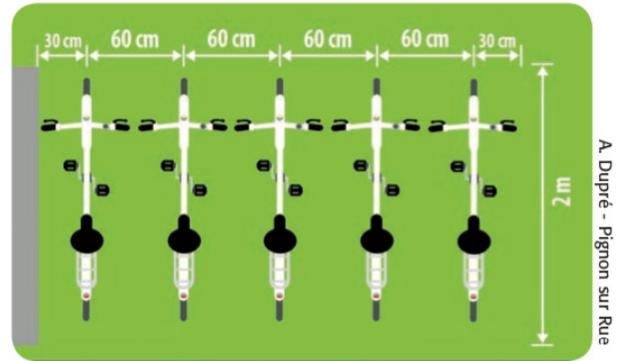
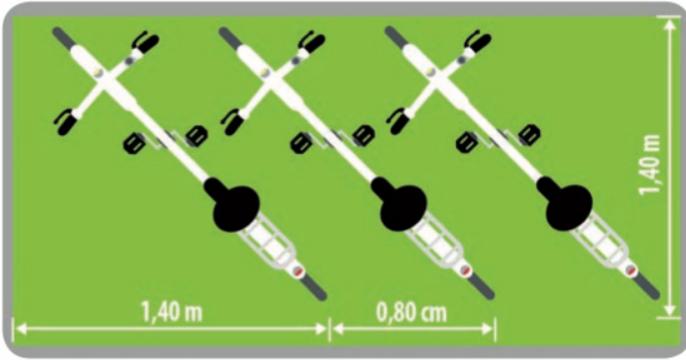
## Agencement de l'espace

L'équipement choisi pour la création du parking vélo temporaire doit permettre au cycliste d'attacher le cadre ainsi que la roue avant du vélo à un point fixe, qui doit être aussi solide que les meilleurs antivols. Il faut donc exclure les systèmes de type accroche-roue.

Les dimensions d'un emplacement vélo sont d'environ 2 x 0,6 m ce qui représente une surface par vélo de 1,2 m<sup>2</sup>. Il faut ensuite ajouter à cela une allée d'une surface nécessaire à la manoeuvre et à la circulation des vélos.

Concernant l'agencement des arceaux vélos, la FUB propose, dans son guide "Stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation et de bureau" deux types d'agencement possibles : côte à côte ou en épi.

## Schémas d'agencement parking vélo



## Exemples d'installations pour un parking vélo temporaire



© Altinnova



© VéloGalaxie



© VéloGalaxie



© Altinnova



© Magéquip



© Norméquip



N'hésitez pas à contacter directement les spécialistes qui vendent ces équipements pour avoir de plus amples informations. Il y aura probablement une demande plus forte que d'habitude concernant l'achat de ces équipements, donc si jamais il vous faut en appeler plusieurs nous vous proposons ci-dessous une liste non exhaustive d'entreprises qui peuvent les proposer ( Altinnova, Vélo Galaxie, EquipemenTech, Magequip, Norméquip, Abri Plus, etc.)

Si vous disposez de barrières Vauban, ou si votre mairie vous en fournit, vous pouvez également vous en servir comme équipement de stationnement temporaire (une barrière peut servir à accrocher 4 vélos).

Enfin, il est possible d'installer des casiers pour d'avantage de confort de vos collaborateurs, car ils permettent de stocker leurs équipements pour la journée.

### Information à destination des usagers de l'espace vélo

Pour garantir la bonne utilisation de cet espace vélo, il est nécessaire d'informer les salariés cyclistes de certaines règles de base, auxquelles viendront s'ajouter des règles spécifiques liées à la situation actuelle de lutte contre la propagation du virus (voir fiche) :

> Attacher son vélo aux emplacements prévus à cet effet et ne pas le laisser dans le passage ; toujours attacher le vélo, même pour un arrêt momentané ;

> Utiliser un antivol en U de qualité (vous pouvez vous reporter au guide "Comment choisir un

bon antivol ?" réalisé par la FUB et disponible en ligne sur leur site - [https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Boutique/tests\\_antivols\\_2019\\_bd.pdf](https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Boutique/tests_antivols_2019_bd.pdf)) ;

> Attacher en priorité le cadre du vélo au point fixe et si possible aussi la roue avant ;

> Redoubler de vigilance dans les périodes peu fréquentées (vacances estivales par exemple).

Il est également possible de proposer aux salariés cyclistes d'identifier leur vélo avec un marquage Bicycode®.

Quels que soient les équipements et les aménagements effectués pour adapter l'offre de stationnement de votre entreprise à la demande des salariés qui choisissent le vélo, nous pensons qu'il faut d'ores et déjà imaginer leur éventuelle pérennisation. En effet, une fois que le changement de comportement sera réalisé du côté des collaborateurs, vous pourrez anticiper le fait que la communauté cycliste de l'entreprise se maintiendra même après la période de confinement.

Dans cette optique, si vous souhaitez réaliser des aménagements plus pérennes tels que des abris vélos en dur, nous vous invitons à consulter le guide "Stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation et de bureau" réalisé par la FUB et disponible en ligne sur leur site.



## 5 - Kit de réparation de base

Lors de nos déplacements à vélo nous pouvons rencontrer certaines petites pannes facilement réparables. Un kit d'entretien de base mis à disposition de vos collaborateurs peut les aider à réparer eux-mêmes leur vélo. Une crevaison, un dérèglement ou un dérailage sont si vite arrivés qu'il faut être prévoyant.

Toujours dans le but de vous conseiller pour accueillir au mieux vos collaborateurs dans votre entreprise, nous vous proposons de vous procurer un ensemble d'outils afin de créer un kit de réparation de base.

Ce kit de réparation, il faut que tous les collaborateurs de l'entreprise puissent y avoir accès, mais il faut également le gérer au mieux pour optimiser son utilisation et sa tenue dans le temps.

Nous vous proposons ici trois cas de figure pour la gestion de votre kit de réparation vélo. Vous trouverez ensuite les outils indispensables qu'il doit contenir.

Attention : durant cette période de pandémie, le kit doit impérativement être désinfecté après chaque utilisation.

### Comment gérer son kit de réparation ?

Nous avons imaginé trois gestions différentes en fonction des possibilités de chaque entreprise. Elles sont classées par ordre décroissant en termes de sécurité du matériel et de sécurité sanitaire.

**1er cas : identifier un salarié qui sera bénévolement responsable du kit de réparation d'urgence et pourra le mettre à disposition dès que nécessaire.**

Si vous avez la chance de connaître le nom d'un de vos salariés déjà cycliste avant le confinement, sautez sur l'occasion ! Ce premier cas de figure est le plus intéressant. Il vous permet de créer du lien avec vos collaborateurs en les impliquant pour des choses qu'ils aiment. Il vous permet également d'être plus confiant quant à la survie de votre kit et au respect des gestes barrières pendant son utilisation. De plus, les autres collaborateurs se déplaçant à vélo pourront facilement identifier la personne en charge du kit. Vous nommez ainsi une personne responsable et non pas une fonction.



**2ème cas : confier le kit à la personne en charge de l'accueil de l'entreprise, ou bien au responsable matériel/logistique de votre entreprise.**

Dans le cas où votre entreprise disposerait d'un agent technique ou d'un agent accueil, vous pouvez faire le choix de laisser le kit de réparation d'urgence disponible sur demande auprès de ces salariés. Vous garanzissez ainsi un point fixe à votre kit en limitant la perte, la casse ou le vol. Vous pouvez également mettre en place un système de caution pour le prêt de ce kit de réparation, cela pourra en faciliter la gestion par votre salarié responsable.

**3ème cas : disposer le kit de réparation d'urgence en libre service à proximité de la zone de stationnement vélo.**

Si vous n'avez pas l'opportunité de pouvoir confier la gestion de votre kit de réparation d'urgence à l'un de vos salariés, vous pouvez le laisser en libre service proche de votre parking vélo. Ce dernier cas est le moins conseillé, puisque votre kit peut être utilisé sans garantie d'être désinfecté par la suite. Il peut également subir des dégradations ou des vols. En revanche, comme il est vivement conseillé d'avoir un kit de réparation vélo d'urgence pour ses salariés cyclistes, cette solution reste viable.

Quels outils pour mon kit de réparation d'urgence ?

- une pompe à pied
- un jeu de clé plate (une douzaine de 8 à 19)
- un jeu de clé Allen
- un jeu de tournevis (plats et cruciformes)
- un dérive chaîne
- une clé à pédale mais sinon on peut se servir de la clé plate de 15
- un jeu de clés torx (moins utilisé que les autres outils)
- des démontes pneus (souvent fournis avec des rustines ou dans un petit kit comme dans l'exemple que j'ai mis)
- une pince coupante et/ou pince coupe câble
- une pince multiprise
- une clé à molette (il y en a une dans le petit kit que j'ai mis en exemple)
- des rustines autocollantes ou non
- du lubrifiant

Une autre solution est envisageable : il existe chez plusieurs fournisseurs spécialisés des stations d'entretien complètes en libre service. Faire le choix d'investir dans une station, c'est faire un investissement à long terme.

## 6 - Accompagnement des salariés

Accompagner et faciliter le changement de mode de déplacement de vos collaborateurs est fondamental pour répondre avec efficacité aux enjeux de mobilité de votre entreprise.

Avec des milliers de déplacements par jour dans la Métropole, un accompagnement à la maîtrise des bonnes pratiques des déplacements à vélo et savoir réagir face aux différentes situations s'avère nécessaire. Plus que jamais, nous devons intensifier notre vigilance sur la route.

Cet accompagnement peut prendre de nombreuses formes et plusieurs actions peuvent être mises en place :

- des formations théoriques et/ou pratiques adaptées à différents publics et niveaux ;
- des conseils personnalisés ou de la sensibilisation sur certaines thématiques ;
- la création d'une carte avec des itinéraires «malins» pour venir à votre entreprise ;
- la facilitation de la réparation ou la remise à niveau des vélos de vos collaborateurs avec la mise en place d'un atelier de réparation, participatif ou professionnel.

La période de déconfinement va durer un certain temps et nous devons nous adapter

à des nouveaux paradigmes. En termes de mobilité et de déplacements à vélo, un plan d'accompagnement peut rassurer vos collaborateurs et les mettre en confiance pour adapter leur mode de déplacement lors de leurs trajets domicile-travail.

Vélo-Cité, tout comme d'autres associations ou structures, est en capacité de vous aider à définir et mettre en place certaines de ces mesures d'accompagnement. Nous avons adapté nos formations et notre atelier participatif à des formats « déconfinement » en tenant compte des mesures de protection et d'hygiène.

Vous pouvez vous appuyer sur les salariés cyclistes présents dans votre entreprise pour favoriser l'entraide et le partage entre collaborateurs. La création d'une communauté cycliste au sein de votre entreprise peut être un levier pour faciliter les changements de comportement en adoptant le vélo dans les trajets domicile-travail.

## 7 - Possibilité d'aide économique

Nous vous invitons, au sein de votre entreprise, à réfléchir à la mise en place d'une aide économique à destination de vos salariés qui choisiraient, pour tous les avantages qu'il procure, le vélo comme moyen de déplacement à partir du 11 mai. En effet que ce soit pour éviter la congestion des transports collectifs et des routes, pour réduire le risque de contamination par contact avec les surfaces ou encore pour maintenir sa santé, le vélo est un allié de poids pour permettre la mobilité des salariés. La création d'une aide financière par les entreprises pour les cyclistes est un levier fort qui permettra à toutes et à tous d'accéder à la mobilité en toute sécurité.

- **Forfait mobilité durable**

Hors temps de crise, nous vous informons si vous ne le savez pas déjà qu'un dispositif existe : c'est le forfait mobilité durable. Applicable depuis le 1er janvier 2020 en remplacement de l'indemnité kilométrique vélo, le forfait mobilité durable concerne directement les entreprises et incite à s'intéresser à des modes de transport plus durables, notamment le vélo, pour se rendre au travail.

De nombreux salariés habitent à de courtes distances de leur entreprise, ce qui rend possible un trajet à vélo (musculaire ou électrique). Dès lors, mettre en place un forfait mobilité durable pourra faciliter l'acquisition d'un vélo, la remise en état de celui qui avait été oublié au fond du garage, ou encore l'achat des nombreux équipements utiles aux cyclistes (antivol, sacoches, vêtements de pluie, éclairage, siège enfant, casques,...).

Pour rappel, si la mise en place du forfait est facultative, il est en revanche obligatoire d'en discuter : employeurs et représentants du personnel doivent impérativement aborder la question dans le cadre du Comité Social et Économique (CSE), puisque le thème de la mobilité domicile-travail fait partie des négociations annuelles obligatoires (NAO) dans les structures de plus de 50 salariés. Afin d'être exonéré de charges (impôts pour les salariés et charges sociales pour votre entreprise), votre forfait mobilité durable ne peut dépasser un montant de 400 € par an et par personne.

- **Achats groupés des équipements vélo**

Pour faciliter les achats de vélos et/ou d'équipements vélo de vos collaborateurs, vous pouvez mettre en place un système d'achat groupé. Le but est de négocier des prix plus avantageux pour vos collaborateurs auprès de boutiques spécialisées. Dans la métropole bordelaise, plusieurs boutiques de vélos sont en capacité de répondre à votre demande.

- **Aide à l'achat de vélos et/ou d'équipements**

Plusieurs dispositifs financiers peuvent être mis en place pour accompagner vos collaborateurs qui veulent changer de comportement en adoptant le vélo comme mode de déplacement pour leurs déplacements domicile-travail. Dans le cas où votre collaborateur ne dispose pas d'un vélo ou d'équipements adaptés, un achat sera nécessaire. Vous pouvez accompagner votre collaborateur avec une aide financière (selon la capacité financière de votre entreprise) ou un prêt pour faciliter l'achat.



# PROTCOLE PARKING VÉLO

## GARDONS LES BONS GESTES CONTRE LE CORONAVIRUS

Temps de traitement : 5 min

Matériel : solution hydroalcoolique, 1 lingette de désinfection



### À votre arrivée

- 1) Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant et après s'être déséquipé
- 2) Éviter de laisser sacoche, gilet et casque sur place



### À votre départ

- 1) Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique
- 2) Désinfecter les parties du vélo qui ont pu être contaminées pendant la période d'absence, avec une lingette :



- Casque : effectuer une désinfection, notamment des sangles
- Sacoches : ne pas les laisser sur place, mais si c'est le cas, effectuer une désinfection, notamment les poignées et les sangles



- Accessoires : désinfecter avec une lingette les accessoires qui vont être touchés durant le trajet (cintre, poignées, leviers de freins, sonnette, potence, compteur, antivol)
- Selle : désinfecter la selle qui est l'un des accessoires les plus touchés du vélo



- 3) Jeter la lingette dans une poubelle



- 4) Retirer ensuite l'antivol : le placer soit sur son support cadre, soit dans un sac plastique si celui-ci est transporté dans une sacoche ou dans un sac à dos avec d'autres effets personnels.

- 5) Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant de partir

**Vous êtes prêt(e)s pour le départ, évitez de vous toucher le visage pendant le trajet**



# CONSEILS POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL À VÉLO

## GARDONS LES BONS GESTES CONTRE LE CORONAVIRUS

**Utiliser** des masques contre la pollution et contre la propagation du virus

**Redoubler** de vigilance face aux autres usagers de la route

En roulant, **veiller** à garder une large séparation avec les vélos autour de soi, approximativement trois vélos

Au stop, au feu rouge ou au cédez-le-passage, **garder** un espace équivalent à la taille d'un vélo entre cyclistes

Au moment de doubler, **veiller** à garder une distance d'un mètre entre les deux vélos

En résumé : en roulant, **trois** vélos ; à l'arrêt, **un** vélo ; pour doubler, **un** mètre

Au feu rouge cycliste, si possible **utiliser** le coude ou le guidon pour appuyer sur le bouton d'appel

**Éviter** un maximum de se toucher le visage

---

**Conserver** ses équipements vélos personnels séparément de ceux de ses collègues

**Suivre** le protocole d'hygiène parking vélo proposé par l'entreprise

---

Si le vélo est stocké en intérieur : **laisser** le vélo à proximité de la porte d'entrée et **désinfecter** guidon, poignées, pneus, pédales à votre arrivée

Si le vélo est stocké en extérieur : **attendre** une nouvelle utilisation pour **désinfecter** tous les accessoires à risque (cintre, poignées, levier de freins, potence, compteur, sonnette, selle, casque)



### SUR LE TRAJET



### EN ENTREPRISE



### À DOMICILE



**VÉLO-CITÉ**  
**PROMOTION ET DÉFENSE DU VÉLO URBAIN**  
**DANS LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX**

16 rue Ausone - 33000 Bordeaux  
Tel.> 05 56 81 63 89  
Mail > [contact@velo-cite.org](mailto:contact@velo-cite.org)  
Site internet > [www.velo-cite.org](http://www.velo-cite.org)  
Facebook> [velocite.bordeauxmetropole](https://www.facebook.com/velocite.bordeauxmetropole)



**"AU BOULOT À VÉLO" PROGRAMME ENTREPRISE DE VÉLO-CITÉ**

**SOUTENU PAR**

